

DÉCLARATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE 2023

AVENIR GLOBAL s'engage à mener ses activités commerciales avec les normes éthiques les plus élevées et avec intégrité. Nous reconnaissons notre responsabilité en matière de sensibilisation veillons au respect des droits humains dans tous les aspects de nos activités commerciales et dans nos chaînes d'approvisionnement.

Cette déclaration est faite conformément à l'article 54 de la *Loi sur l'esclavage moderne 2015* du Royaume-Uni et à l'article 11 de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada. Elle décrit nos politiques et les actions entreprises au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, pour prévenir l'esclavage moderne et la traite des êtres humains dans nos activités commerciales et nos chaînes d'approvisionnement.

Il s'agit d'un rapport conjoint couvrant les activités d'AVENIR GLOBAL et de ses marques opérantes tenues de publier un rapport¹.

1. NOTRE STRUCTURE ET NOS CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

a) Structure

AVENIR GLOBAL est une société de portefeuille et de gestion montréalaise avec une approche d'exploitation active et directe à l'égard de ses investissements. AVENIR GLOBAL est un puissant regroupement de firmes de communication spécialisées qui compte 1 000 employés dans des bureaux dans 23 villes au Canada, aux États-Unis, en Europe et au Moyen-Orient, et se classe dans le top 25 des plus grandes firmes de communication au monde.

Au Canada, AVENIR GLOBAL détient le Cabinet de relations publiques NATIONAL, la plus importante firme de relations publiques au pays, desservant des clients dans un large éventail de secteurs, ainsi que Time & Space, chef de file en matière de recherche, de stratégie et de planification média. Aux États-Unis, AVENIR GLOBAL détient SHIFT Communications, une agence de communication intégrée axée sur les données, et la compagnie de relations publiques et de communication Padilla, laquelle regroupe également les services-conseils en gestion de marque de Joe Smith ainsi que les experts de l'alimentation et de la nutrition chez FoodMinds. En Europe, AVENIR GLOBAL détient le cabinet-conseil en communication stratégique Madano à Londres et Hanover, l'un des principaux cabinets-conseils en communication stratégique et en affaires publiques en Europe et au Moyen-Orient, avec des bureaux à Londres, Bruxelles, Dubaï, Abou Dhabi et Riyad. Le réseau AVENIR GLOBAL comprend aussi les experts dans le secteur de la santé chez AXON, avec des bureaux à Toronto, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe et l'agence de création du secteur de la santé Cherry à Londres.

En termes de répartition géographique, environ 48 % de notre personnel est situé en Europe et au Moyen-Orient; 32 % au Canada; et 20 % aux États-Unis.

b) Chaînes d'approvisionnement

En raison de la nature de nos activités, nous achetons des biens et des services au sein d'une variété de secteurs.

¹ Les entités tenues de publier un rapport et donc couvertes par ce rapport conjoint sont :

- Le Cabinet de relations publiques NATIONAL Inc. en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada
- Madano Partnership Limited en vertu de la *Loi sur l'esclavage moderne 2015* du Royaume-Uni

Nos chaînes d'approvisionnement sont principalement réparties en huit catégories, qui comprennent :

- Services financiers (banque, assurance commerciale, etc.)
- Opérations des bureaux (loyer, mobilier, équipement, entretien, courrier, traitiers, etc.)
- Services professionnels (services juridiques, services informatiques, recrutement, consultation, etc.)
- Logiciels et matériel informatique (équipement technologique, systèmes d'exploitation, logiciels ERP, etc.)
- Opérations clients (achats médias, édition, impression, planification d'événements, etc.)
- Opérations RH (assurance collective, programmes d'avantages sociaux des employés, formation, etc.)
- Développement d'affaires (hébergement, transport, restaurants, etc.)
- Pigistes pour le travail client (traducteurs, rédacteurs, designers, développeurs, etc.)

2. NOS POLITIQUES ET NOS VALEURS

AVENIR GLOBAL s'engage fermement à respecter les droits de la personne de tous nos employés et tous les individus engagés dans nos chaînes d'approvisionnement, et applique une politique de tolérance zéro quant aux violations des droits de la personne. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils aient les mêmes normes élevées que celles que nous nous imposons.

Toutes les politiques et procédures de la Firme s'appuient sur notre Code de conduite, qui a été adopté par AVENIR GLOBAL et chacune de ses marques. Les principes énoncés dans notre Code de conduite sont ancrés dans nos valeurs fondamentales que sont la qualité, l'innovation, le respect, la collaboration, l'intégrité, la responsabilité et l'engagement. Ils représentent les principales normes de comportement auxquelles nos parties prenantes peuvent s'attendre de chacun de nous au gré des nombreux rôles que nous assumons à titre d'employeur, fournisseur, partenaire, client et entreprise citoyenne d'envergure mondiale.

Notre Code de conduite précise clairement que nous nous engageons à respecter les lois locales et nationales et toute autre législation de portée internationale dans les marchés où nous sommes présents, ainsi que tous les codes de conduite de l'industrie et du lobbying applicables.

Le Code de conduite est distribué à tous les nouveaux employés d'AVENIR GLOBAL et est disponible pour consultation sur notre intranet global.

Afin de renforcer notre engagement à combattre l'esclavage moderne, nous travaillons actuellement à la mise en œuvre de politiques supplémentaires pour garantir que nos employés et partenaires commerciaux soient également engagés dans cet objectif. Cela comprend :

- La mise en place d'une politique globale propre à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains
- L'introduction d'une version de notre Code de conduite destinée à nos fournisseurs et partenaires pour décrire les engagements que nous attendons d'eux

3. ÉVALUATION DES RISQUES

Compte tenu de la nature de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement, nous considérons que les risques d'occurrence d'esclavage moderne et de traite des êtres humains sont faibles.

Néanmoins, nous prenons très au sérieux notre responsabilité d'identifier et de répondre efficacement à tout incident ou préoccupation. Nous reconnaissons la nature évolutive et complexe de l'esclavage moderne et sommes conscients que notre visibilité sur les risques associés à nos fournisseurs aux niveaux plus profonds de nos chaînes d'approvisionnement est limitée.

La grande majorité des biens et services que nous achetons sont acquis dans les pays où nous opérons, soit le Canada, le Royaume-Uni, le Danemark, l'Irlande, la Belgique et les États-Unis, où nous considérons que le risque de travail forcé ou de travail des enfants est limité.

Nous reconnaissons la prévalence d'esclavage moderne est plus élevée dans certains des pays où nous opérons au Moyen-Orient, en particulier l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, et qu'une plus grande vigilance doit être exercée lors de la sélection des partenaires commerciaux et des fournisseurs dans ces régions. Cependant, nous considérons que notre exposition au risque est minimale compte tenu de la nature de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement.

4. PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

Dans le cadre de notre processus de diligence raisonnable, nous avons mené une analyse initiale de notre liste actuelle de fournisseurs pour développer une meilleure compréhension de la structure de nos chaînes d'approvisionnement.

Nous reconnaissons que nous avons une occasion de renforcer l'évaluation de nos fournisseurs actuels et futurs pour garantir leur conformité avec les réglementations sur l'esclavage moderne.

À cette fin, nous nous engageons à continuer d'améliorer notre processus de vérification pour notre chaîne d'approvisionnement en incluant les étapes suivantes :

- Discuter avec certains de nos fournisseurs les plus importants pour mieux comprendre leur approche de la conformité avec la législation sur l'esclavage moderne; ou
- Exiger des fournisseurs qu'ils garantissent leur conformité avec les normes énoncées dans notre Code de conduite.

5. FORMATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Nous continuons à renforcer la sensibilisation des employés à notre position sur l'esclavage et la traite des êtres humains.

En 2024, nous mettrons en place une nouvelle formation en ligne obligatoire (*Esclavage moderne et traite des êtres humains*, via notre fournisseur tiers NAVEX) pour tous les employés actuels et futurs. Ce cours vise à aider les employés à comprendre ce qu'est l'esclavage moderne, à en reconnaître les signes, et à réduire les risques lorsqu'ils travaillent avec des tiers.

6. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Nous continuons à réviser nos politiques et procédures liées à l'esclavage moderne. De plus, nous souhaitons auditer le premier 10 % de nos fournisseurs les plus importants pour chacune de nos marques afin de vérifier leur conformité avec les législations sur l'esclavage moderne, en mettant davantage l'accent sur les marchés où la prévalence de l'esclavage moderne est plus élevée.

Nous visons également à ce que 100 % des employés actuels et futurs terminent la formation sur l'esclavage moderne d'ici la fin de 2024.

7. REMÉDIATION DU TRAVAIL FORCÉ ET DU TRAVAIL DES ENFANTS ET PERTE DE REVENU

En fonction de notre évaluation de nos activités commerciales et de nos chaînes d'approvisionnement, aucune mesure n'a été prise pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables étant donné qu'aucune situation d'esclavage moderne n'a été identifiée dans nos activités commerciales ou nos chaînes d'approvisionnement.

8. APPROBATION

Cette déclaration a été approuvée par le conseil d'administration d'AVENIR GLOBAL, conformément à l'article 54 de la *Loi sur l'esclavage moderne de 2015* du Royaume-Uni et à l'article 11(4)(b)(ii) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'ai le pouvoir de lier AVENIR GLOBAL et ses marques opérantes tenues de publier un rapport en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada.



Nom : Valérie Beauregard
Titre: Vice-présidente exécutive
27 mai 2024